

Site [www.danonecup.com](http://www.danonecup.com)

## REGLEMENT 2007 GROUPE DANONE

### Plate-forme de jeux du site Internet de la Danone Nations Cup

#### **Art. 1 :**

Groupe Danone S.A. au capital de 131 732 373 Euros situé au 17 boulevard Haussmann - 75009 Paris (552 032 534, RCS Paris) organise sur le site Internet [www.danonecup.com](http://www.danonecup.com) un jeu gratuit sans obligation d'achat qui se déroulera du **14/04/07 au 03/06/07 minuit.**

#### **Art. 2 :**

Ce jeu est ouvert sur un site d'accès gratuit à toute personne physique désireuse d'y participer, à l'exception des membres du personnel des sociétés organisatrices (Groupe Danone et Pixelis) ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

La participation est strictement limitée aux personnes résidant sur le territoire français (hors DOM TOM).

#### **Art. 3:**

**3.1 Pour participer au jeu et peut-être gagner l'une des dotations ci-dessous telles que décrites à l'article 5.1 :**

- Rencontre avec Zinedine Zidane le 1 Juillet 2007 lors de la Finale Mondiale de la Danone Nations Cup au Stade de Gerland à Lyon ;
- Un maillot de l'équipe de France Adidas, dédié par Zinedine Zidane
- 50 ballons Adidas « Teamgeist »
- Un des 2 stages de football d'une semaine à la Berrichonne de Châteauroux;
- Deux weekends Novotel pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) ;
- Un des 50 kits Canal J Rentrée ;
- Un des 2 abonnements pour le magazine ONZE Mondial ;
- Un des 25 T-shirts Danone Nations Cup ;ou
- 3000 invitations pour assister à la Finale Mondiale de la Danone Nations Cup le 1 er Juillet 2007 au Stade de Gerland à Lyon.

Il suffit de :

- Se connecter sur le site Internet [www.danonecup.com](http://www.danonecup.com), pendant la période du jeu mentionnée à l'article 1 ;
- Remplir le formulaire d'inscription ;
- Jouer au jeu DNC Football ; et
- Cumuler des crédits et les échanger contre des participations au tirage au sort.
- Avoir entre 10 et 16 ans pour la rencontre avec Zinedine Zidane le 1 Juillet 2007 lors de la Finale Mondiale de la Danone Nations Cup au Stade de Gerland à Lyon.
- Avoir entre 10 et 14 ans pour participer au stage de football à la Berrichonne de Châteauroux.

Dotation	Nbre de gagnants	Nombre de points nécessaires pour participer au tirage au sort
Rencontre Zidane	1	100 000 crédits
Maillot Adidas	1	30000 crédits
Ballon Adidas Temageist	50	5000 crédits
Stage de football	2	40000 crédits
Week end Novotel	2	30000 crédits
Kit Canal J	50	10 000 crédits
Abonnement Onze Mondial	2	5 000 crédits
Tshirt Danone Nations Cup	25	1 000 crédits
Invitation Finale	3000	1000 crédits

### 3.2 Description du jeu Danone Nations Cup : DNC Football:

Ce jeu se joue seul contre l'ordinateur. Après s'être enregistré en ayant informé ses nom, prénoms, adresse électronique et âge, le joueur doit composer une équipe de football de 6 joueurs. Le joueur devra faire progresser les membres de son équipe grâce aux 3 jeux d'entraînement mis à sa disposition (Slalom, Quiz et Footing Santé). Le joueur devra ensuite positionner les membres de son équipe sur un terrain virtuel. Le joueur disposera de cartes virtuelles avec lesquelles il pourra jouer des matchs de football contre l'ordinateur. A l'issue de ces matchs, le joueur gagnera des crédits qu'il pourra échanger contre des dotations ou des participations au tirage au sort dans la « DNC Shop ».

#### Art. 4:

Pour gagner, il suffit de :

- Jouer au jeu DNC Football ;
- Cumuler des crédits et les échanger contre des participations au tirage au sort ; et
- Être désigné gagnant par le tirage au sort qui sera effectué sous contrôle d'huissier.

Le tirage au sort sera effectué le **4 Juin 2007** pour déterminer les gagnants des lots.

Le tirage au sort sera réalisé sous le contrôle **Jacky Denis (SCP), service dossier, 119 av Gambetta 75020 PARIS.**

Pour la rencontre avec Zinedine Zidane le gagnant sera prévenu par courrier, téléphone ou e-mail dans un délai de **trois jours après le tirage au sort**. Si le gagnant ne répond pas dans les **7 jours suivant le jour où il est informé avoir gagné**, le lot sera proposé à un autre gagnant.

Pour le stage de football les gagnants seront prévenus par courrier, téléphone ou e-mail dans un délai de **trois jours après le tirage au sort**. Si le gagnant ne répond pas dans les **7 jours suivant le jour où il est informé avoir gagné**, le lot sera proposé à un autre gagnant.

Pour le Week-end Novotel, les gagnants seront prévenus par courrier, téléphone ou e-mail dans un délai de **trois jours après le tirage au sort**. Si le gagnant ne répond pas dans les **7 jours suivant le jour où il est informé avoir gagné**, le lot sera proposé à un autre gagnant.

Abonnement Onze Mondial, les gagnants seront prévenus par courrier, téléphone ou e-mail dans un délai de **trois jours après le tirage au sort**. Si le gagnant ne répond pas dans les **7 jours suivant le jour où il est informé avoir gagné**, le lot sera proposé à un autre gagnant.

Les invitations à la Finale seront envoyées par courrier dans un délai de **trois jours après le tirage au sort**. Sur présentation à l'entrée du stade Gerland le jour de la Finale le dimanche 1 Juillet 2007 de leur contremarque et de leur pièce d'identité correspondant aux coordonnées enregistrées lors de l'inscription au jeu, chaque gagnant recevra un billet pour la Finale dans la limite des places encore disponibles au stade. La contremarque ne donne pas directement accès au stade.

Pour les autres lots, les gagnants les recevront dans **un délai d'un mois après le tirage au sort**, à l'adresse et au nom qu'ils auront préalablement enregistrés sur le site.

A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse et doit, en cas de changement d'adresse, prendre les mesures nécessaires auprès de La Poste, pour que son lot lui parvienne.

## **Art. 5 :**

### **5.1 Le jeu est doté de :**

- 1 invitation pour 2 personnes pour rencontrer personnellement Zinedine Zidane lors de la Finale Mondiale de la Danone Nations Cup à Lyon le 1 Juillet 2007. Le bénéficiaire de cette dotation doit impérativement être un enfant âgé de 10 à 16 ans. Le gagnant mineur devra être accompagné par un adulte.

Ce lot d'une valeur publique partant de Paris évaluée à 120€ comprend :

- Prise en charge: frais de déplacement sur la base SNCF 2<sup>ème</sup> classe, restauration et hôtellerie deux étoiles si nécessaire (en fonction du lieu d'habitation des gagnants)
- L'entrée au stade pour l'enfant bénéficiaire de la dotation et pour un adulte accompagnant.

Toute personne ne souhaitant pas profiter d'une partie de ce lot y renonce.

- 2 stages de football d'une semaine dans le club de la Bérichonne de Châteauroux d'une valeur unitaire de 1000 euros TTC. Ce stage se déroulera durant le printemps 2007 pendant la période 01/07/2008 - 01/09/2008. Le bénéficiaire de cette dotation doit impérativement être un enfant âgé de 10 à 14 ans.

- 2 week-ends Novotel pour 2 adultes + 2 enfants (de moins de 16 ans) d'une valeur totale unitaire de 200 €TTC.

Ce lot comprend :

- L'hébergement de 2 nuits pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans partageant la chambre de leurs parents (petit déjeuner compris) dans un Novotel (parmi une liste de 200 hôtels Novotel en France et en Europe). Cette dotation est valable jusqu'en Décembre 2007.

Ce lot ne comprend pas :

- Le voyage Aller/Retour - domicile du gagnant/Novotel - Novotel/domicile du gagnant, quel que soit le moyen de transport utilisé;
- Les repas de déjeuner et de dîner;
- Tout autre frais inhérent à leur séjour.

Il n'y a pas de prise en charge particulière pendant le séjour.

Toute personne ne souhaitant pas profiter d'une partie de ce lot y renonce.

- 50 kits Rentrée Canal J (valeur unitaire du kit : 91,5 €).
- 1 Maillot de l'Equipe de France dédié par Zinedine Zidane d'une valeur de 60 €TTC.
- 50 Ballons Adidas Teamgeist (réplique) pour un valeur unitaire de 25 €TTC.
- 2 abonnements de six mois pour le magazine ONZE Mondial d'une valeur unitaire de 17,4 €TTC.
- 25 T-shirts « prestige » Danone Nations Cup en coton blanc (taille 12-14 ans) d'une valeur unitaire de 15 €TTC
- 3000 invitations pour assister à la Finale Mondiale de la Danone Nations Cup le 1 juillet 2007 au Stade Gerland à Lyon d'une valeur unitaire de 3€

## **Art. 6 :**

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre tout autre lot ou contre leur valeur en argent ou devise de toute nature pour quelque cause que ce soit.

La dotation devra être acceptée comme telle et ne pourra en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière ou à un échange.

### **Art. 7 :**

Il est rappelé que le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

#### **Les dotations**

- La société organisatrice ne sera, en aucun cas, tenue pour responsable des pannes, dysfonctionnements ou mauvaise exécution du lot ou de la prestation proposée. Toute réclamation à ce sujet devra être adressée aux prestataires/fabriquants des services/lots concernés.
- En aucun cas, la société organisatrice ne sera tenue responsable d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de tout incident pouvant intervenir dans les services de La Poste.
- La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de même valeur si les circonstances l'exigent.

#### **Problèmes de connexion ou autres**

- La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout problème de communication, de connexion réseau, d'ordinateurs ou de connexion défaillante. La société organisatrice ne peut être tenue responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.
- La société organisatrice ne garantit pas que les sites [www.danonecup.com](http://www.danonecup.com) et [www.dncfootball.com](http://www.dncfootball.com) fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.
- La société organisatrice ne garantit pas que les sites [www.danonecup.com](http://www.danonecup.com) et [www.dncfootball.com](http://www.dncfootball.com), les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens ou aux personnes.
- En aucun cas la société organisatrice ne saura être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, ou un problème de connexion Internet).
- La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenue à l'occasion de la participation d'un joueur à son jeu.

#### **Arrêt ou modification du Jeu**

- La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison quelconque (fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève ou toute autre raison) ce Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable, si pour une raison quelconque La Danone Nations Cup venait à être reportée ou annulée.
- La société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre le Jeu si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants.

#### **Exclusion d'un participant :**

- La société organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché ou falsifié ses réponses.
- La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant à ce jeu.

### **Art. 8 :**

Aucune correspondance (réponse au jeu, demande de règlement ou de remboursement) présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne sera prise en compte.

### **Art. 9 :**

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du jeu ou à l'interprétation du présent règlement. La liste des gagnants sera communiquée en ligne dans le mois suivant la fin du concours.

**Art. 10 :**

Les participants pourront se faire rembourser les frais de connexion nécessaires à la participation au jeu sur simple demande, et ceci au tarif forfaitaire calculé en fonction du temps maximum nécessaire pour jouer et remplir le formulaire électronique de participation de 1,25 euros TTC (sur la base de 25 minutes à 0.05€ttc/mn), dans la limite d'un remboursement par foyer (même nom et même adresse), pour toute la période du jeu, sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou RIP, envoyée au plus tard le 04/06/2007, (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**JEU DNC 2007 – Groupe DANONE, 15 rue du Helder, 75439 Paris Cedex 09 - Service Communication - Organisation de la Danone Nations Cup.**

Le remboursement du timbre se fera au tarif lent en vigueur pour les courriers de moins de 20g, si le participant en fait la demande. Toute demande de remboursement incomplète ou effectuée après le 04/06/2007, cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle. Les demandes feront l'objet d'un remboursement par lettre-chèque dans un délai de trois à quatre semaines à réception de la demande.

**Art. 11 :**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez **Denis (SCP), 119 av Gambetta 75020 PARIS**. Le règlement est disponible sur le site Internet [www.dncfootball.com](http://www.dncfootball.com), pendant toute la durée du jeu ou sera adressé à toute personne qui en fera la demande par écrit au plus tard le 02/04/2008 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**JEU DNC 2007 – Groupe DANONE, 15 rue du Helder, 75439 Paris Cedex 09 - Service Communication - Organisation de la Danone Nations Cup.**

Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur pour les courriers de moins de 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

**Art 12 :**

Groupe DANONE s'engage à respecter la vie privée des participants et à protéger les informations qu'ils lui communiquent. Elles sont confidentielles et traitées comme telles.

Conformément aux dispositions de la loi n° 878-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante :

**Groupe DANONE, 15 rue du Helder, 75439 Paris Cedex 09 - Service Communication - Organisation de la Danone Nations Cup.**

Par l'intermédiaire de ce jeu, les participants qui le souhaitent et qui ont coché la case prévue à cet effet peuvent être amenés à recevoir par courrier électronique des propositions du Groupe DANONE et de ses filiales. De plus, par l'intermédiaire de ce jeu, les participants qui ne s'y sont pas opposés peuvent être amenés à recevoir par courrier postal des communications commerciales du Groupe DANONE et de ses filiales et/ou de sociétés partenaires.

Le remboursement du timbre se fera par courrier au tarif lent en vigueur pour les lettres de moins de 20 grammes, si le participant en fait la demande. Les demandes feront l'objet d'un remboursement par lettre-chèque ou virement (si RIB joint à la demande de remboursement) dans un délai de trois à quatre semaines à réception de la demande. Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par foyer (même nom et même adresse postale).

**ARTICLE 13**

La société organisatrice se réserve le droit de demander aux gagnants l'autorisation de publier dans toute manifestation publipromotionnelle liée à la présente opération, ainsi que des opérations ultérieures de communication sur les marques du Groupe DANONE, les noms, prénoms, villes des gagnants, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir à d'autres droits que le prix gagné par ceux-ci.

**ARTICLE 14**

Tous litiges concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions sont souveraines et sans appel. Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée par écrit uniquement, en français à :

**Groupe DANONE, 15 rue du Helder, 75439 Paris Cedex 09 - Service Communication - Organisation de la Danone Nations Cup.**

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par e mail ou téléphone.

Aucune contestation ne sera prise en considération après un délai d'un mois après la clôture des jeux, soit après le 04/07/07.